

NOTE RELATIVE AU DISPOSITIF « ISOLATION A 1 € »

Isolation à 1 € : gare aux arnaques !

Des aides existent réellement pour bénéficier d'isolation à moindre coût mais des entreprises peu scrupuleuses se servent de ce contexte pour faire du démarchage abusif. De nombreux cas ont récemment été constatés autour des offres d'isolation à 1 €. Les deux postes de travaux d'isolation réalisables à 1€ sont l'isolation des combles perdus* et du plancher bas (donnant sur vide sanitaire accessible ou sous-sol). Il existe également d'autres dispositifs qui peuvent être plus intéressants en cas de projet de rénovation globale comme les aides de l'ANAH*, de l'Agglomération* et le Crédit d'impôt.

**sous conditions de ressources*

Quels sont les risques ?

Même à 1 €, il est important de veiller à obtenir une prestation de qualité et ce pour plusieurs raisons.

D'une part, la qualité des produits proposés peut laisser à désirer (isolation thermique trop faible voir quasi inexistante, matériaux non adaptés qui peuvent provoquer des dégâts dans le logement ...).

D'autre part, les entreprises proposant ces offres alléchantes à faible coût pour vous se rémunèrent en récupérant les aides correspondant à vos travaux. Cela peut s'avérer pénalisant si vous souhaitez plus tard reprendre les travaux, car ces aides pourraient alors ne plus vous être accessibles.

Comment éviter les offres abusives ?

Comment s'y retrouver ? La plupart des offres les moins chères mobilisent l'aide dite « coup de pouce » pour l'isolation. Il est possible de trouver une liste des signataires de la charte coup de pouce agréés sur le site du ministère : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/coup-pouce-economies-denergie-2019-2020>.

Enfin, un devis doit faire l'objet d'une visite par l'entreprise, n'acceptez pas des offres pour lesquelles personne n'est venu sur place.

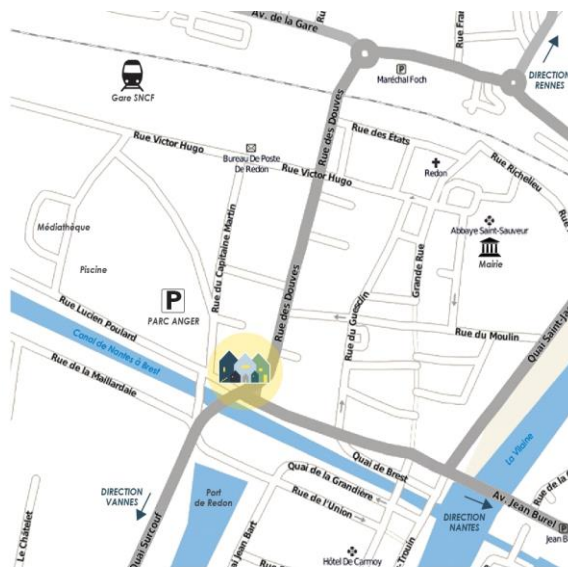
Prenez le temps de vous renseigner

Avant de signer, n'hésitez pas à vous renseigner auprès du conseiller énergie (Morgan JEANNES) de la Maison de l'Habitat de Redon Agglomération qui propose une information neutre et gratuite, tant sur les

Maison de l'Habitat
66 rue des Doutes - 35600 Redon

Horaires d'ouverture :
Du lundi au vendredi, de 13h30 à 17h30
Stationnement : Parking du Parc Anger
Tél. : 02 99 72 16 06
E-mail : dev.urbain@cc-pays-redon.fr

Nos Partenaires :



techniques d'isolation que sur les aides financières mobilisables.